

CQP Animateur de patinoire option hockey sur glace

RNCP34515 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15454
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	30/03/2020
Date d'échéance	30/03/2025

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR GLACE	49052110100025	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'animateur de patinoire option hockey sur glace exerce au sein d'une structure proposant des activités de patinoire (animation et découverte de l'activité sur glace) avec une « option hockey sur glace » relative à l'animation de l'activité hockey sur glace auprès d'un public adulte loisir et des enfants de moins de 13 ans jusqu'au premier niveau de compétition, de jeunes élèves des établissements scolaires dans le primaire et le secondaire.

La pratique du hockey sur glace se développe grâce aux actions mise en place, et par l'ouverture de créneaux réservée aux pratiquants loisirs. On constate au sein de la pratique loisirs, une augmentation importante de la population adulte en recherche d'une pratique de « sport santé ».

A ce jour, on comptabilise 175 patinoires dont 135 permanentes et 33 saisonnières.

Une enquête menée par le Syndicat National des Patinoires a précisé l'intérêt croissant de certains types de patinoires: l'augmentation des fréquentations des scolaires est la plus importante avec une augmentation de 71 % en quatre ans. Mais la plus significative concerne la fréquentation liée notamment à l'activité des clubs avec un gain d'environ 43 000 pratiquants (+ 37 % en quatre ans).

Ce CQP répond ainsi aux besoins des clubs employeurs. La certification est ainsi ouverte aux joueurs, aux sportifs en reconversion, aux jeunes sans emploi.

ACTIVITÉS VISÉES

L'« Animateur de patinoire option hockey sur glace » assure:

- L'accueil des publics enfants, adolescents, parents et adultes avant et après la séance.
- L'encadrement des activités de patinoire et dans l'option hockey sur glace.
- La dynamisation dans et autour de l'activité en patinoire et dans l'option hockey sur glace

- L'intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure.
- La protection des pratiquants et des tiers en situation d'incident ou d'accident.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Accueil des publics enfants, adolescents, parents et adultes avant et après la séance
 - Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public
 - Présenter la philosophie d'action (l'essentiel) ainsi que les outils fédéraux qui l'accompagnent (livret du jeune joueur, film promotionnel du code moral du HG, classeur de l'école de hockey, document pédagogique destiné à enseigner avec les scolaires : Usep)
 - Gérer le moment qui précède et qui suit la séance en patinoire veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers (enfants, adolescents et adultes)
2. Encadrement des activités de patinoire (animation et découverte de l'activité sur glace) et dans l'option hockey sur glace
 - Faire vivre la citoyenneté, la mixité en cours et hors de la glace
 - Organiser des situations professionnelles sur glace (animation et découverte de l'activité sur glace) et dans l'option hockey sur glace
 - Mettre en œuvre et adapter son intervention :
 - au regard de la séance d'animation et de découverte sur la glace et d'animation de l'activité hockey sur glace auprès de public adulte loisir et des enfants de moins de 13 ans jusqu'au premier niveau de compétition),
 - au regard des fiches d'éveil et d'initiation au regard du projet pédagogique.
 - Démontrer et/ou expliciter les fondamentaux du patinage (agilité, équilibre, glisse ...) les gestes techniques liés à l'option hockey sur glace (maniement, passes ...)
 - Développer l'éthique et les valeurs de l'activité
 - Respecter la réglementation en vigueur (règlementation code du sport, réglementation fédérale...)
 - Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants (enfants, adolescents et adultes) et des tiers (spectateurs, intervenants techniques ...)
3. Dynamisation dans et autour de l'activité en patinoire et dans l'option hockey sur glace (utiliser les outils fédéraux, partie opérationnelle)
 - Participer à l'organisation et à l'évaluation de la progression des pratiquants
 - Inciter le pratiquant à s'engager et vivre des événements (fête du club, tournois, démonstration, ...)
 - Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants
4. Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure
 - S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
 - Auto évaluer ses interventions
 - Rendre compte des actions menées auprès des responsables
 - Prendre en charge l'entretien du matériel liés à l'activité (patins, casque, gants ...)
5. Protection des pratiquants et des tiers en situation d'incident ou d'accident
 - Assurer la gestion des incidents et rétablir une situation sécurisée
 - Protéger, alerter et prévenir en cas d'accident

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le

titulaire du CQP Animateur de patinoire

option hockey sur glace exerce principalement une activité rémunérée au sein d'associations et collectivités au sein de structures du secteur marchand ou non-marchand. Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...) :

- Associations ou entreprises dans divers champs d'activités : sportif, d'éducation à l'environnement, scientifique, ou artistique.
- Centres de vacances et de loisirs
- Collectivités territoriales : mairies, communautés de communes, conseils départementaux, conseils régionaux...
- Particuliers.
- Public en situation de handicap : instituts spécialisés, associations, structures hospitalières....

- Missions scientifiques.
- Établissements scolaires.
- Autres types de structures : centres de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, séminaires, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cette Situation professionnelle fait référence au poste type de travail d'« Animateur/initiateur sportif ». Cet animateur exerce en autonomie. Il est concerné par un public débutant, loisirs.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives est une profession réglementée dont le cadre législatif est défini par l'article L.212-1 du code du sport

I.-Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L.212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

- 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;
- 2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L.6113-5 du code du travail.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Le candidat au CQP d'« Animateur de patinoire option hockey sur glace » doit répondre aux exigences suivantes :
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique de hockey sur glace
 - Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation
 - Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...)
 - Justifier d'une pratique de niveau correspondant au test (non chronométré) Le test de parcours est décrit dans le règlement du CQP
- Le niveau de pratique est vérifié par l'organisme de formation habilité par la FFHG. Les candidats justifiant d'une pratique compétitive en hockey sur glace sont dispensés de cette exigence.

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

Base légale

Date de décision	30/03/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/03/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	12	2	100 %	100 %
2018	9	1	100 %	88 %
2017	21	1	100 %	86 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP17335

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34515/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2024 – 06/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	14 500 €
Coût moyen par dossier	2 417 €
Durée moyenne	240 h
Période	05/2020 – 01/2024

France compétences	63 %
Reste à charge titulaire	25 %
France Travail	12 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.